

inviolable de la démocratie ne me sera certainement pas enlevé par deux voyous-policiers en mal de sensation.

Sachant que vous daignerez donner suite à ma requête, je vous en remercie à l'avance.

Qu'a-t-on fait ensuite?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Nous sommes actuellement à discuter un bill de juridiction fédérale, et je demanderais à l'honorable député de s'en tenir au sujet du bill et de ne pas se référer à la juridiction d'une autre autorité.

M. Matte: Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement prouver que si l'on a un casier judiciaire, c'est souvent à cause de la police qui veut se venger, de la Couronne qui veut gagner à tout prix ou d'un juge qui ne veut pas trop se compromettre.

Le rôle du policier est avant tout de protéger le citoyen contre les incidents ou les personnes qui peuvent attaquer sa réputation et son intégrité. Il arrive trop souvent que le public soit un adversaire, aux yeux de la police. Les enfants la craignent, les adolescents la fuient et les adultes n'aiment pas qu'un voisin voie la police venir faire enquête chez eux. Pourquoi? Parce qu'il y a trop de «mini-cerveaux» dans des «maxi-corps» au sein de la police.

Reconnaissant son rôle indispensable pour la bonne marche et le maintien de l'ordre dans la société, je reconnais que la police doit être respectée et secondée. Mais l'appui et le respect doivent être conditionnés à une saine protection. Si jamais un citoyen ne peut se défendre équitablement et gagner une cause semblable à la mienne, le public croira de moins en moins à l'avènement d'une société juste.

Je voudrais ici parler au nom d'un nombre incalculable d'individus qui, injustement, sont d'éternels «perdants». En plus d'avoir des frais énormes à payer, ils sont incapables de combattre cette loi injuste qui veut que la police ait toujours raison. En ces années difficiles, où l'homme public est toujours critiqué, insulté, vilipendé et souvent attaqué physiquement,—on a en mémoire l'exemple des deux frères Kennedy, de Martin Luther King et du très honorable premier ministre du Canada, alors qu'il assistait au défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal—il lui est encore plus difficile, surtout s'il n'est pas du bon côté politique, de sauvegarder sa dignité et son honneur, si on laisse le service d'ordre le malmené.

Autrement dit, dans l'exemple que je relatais tout à l'heure, devait-on retenir deux chefs d'accusation parce que j'étais député? Devait-on m'imposer l'amende maximale de \$50 pour avoir, de façon présumée, injurié un

policier parce que je suis député? Le lendemain, un autre juge condamna à la même amende un individu qui avait frappé à coups de poing un policier.

Cette affaire du 23 août 1969, c'est un peu la fable de La Fontaine «le loup et l'agneau»: L'assaillant, le policier, injurie et malmène une victime. Afin de justifier son geste, il l'accuse de ce que lui-même a fait.

Il fallait voir avec quelle satisfaction diabolique ce policier inventait et rédigeait ses contraventions. Depuis quand condamne-t-on la victime? Je reste fort perplexe devant cette situation et je voudrais intervenir en vue d'assurer la disparition de ce climat de perpétuel conflit entre le protecteur, qu'est la police, et le contribuable qui aurait droit à la protection.

Bien sûr que je suis en proie à l'amertume et les 50 témoins de l'incident disgracieux du 23 août 1969 comprennent ce que je veux dire. Plusieurs ont aidé ma femme sur-le-champ et j'en profite pour les en remercier publiquement. Je croyais que deux ou trois de ces témoins suffiraient, lors de mon procès, mais j'avais compté sur l'impossible, puisque la police a toujours raison.

Nous avons un rôle à remplir ici, celui de sauvegarder tous les droits du citoyen, de tenter d'améliorer le sort de la personne humaine et de permettre à tous et à chacun de s'épanouir. On ne doit pas permettre que nos corps policiers ou nos systèmes judiciaires soient les principaux responsables de la vague de crimes dont nous sommes malheureusement témoins.

Cette question extrêmement importante incite la jeunesse à ne plus croire en l'autorité établie. Pourquoi? Parce qu'elle est trop souvent témoin de ces injustices flagrantes. C'est à nous qu'il incombe de veiller à ce que ces injustices cessent, à ce que chacun puisse véritablement être lui-même, sans avoir à subir tous les inconvénients des crimes qui deviennent de plus en plus atroces.

Il se peut que je me laisse emporter en tenant ces propos, mais il s'agit d'incidents, que j'ai vécus moi-même, et qui prouvent qu'il est temps qu'on y voie. C'est pourquoi je fais une suggestion que l'on devrait prendre en considération.

Au moment où un prévenu est arrêté, il n'est pas reconnu coupable pour autant. On connaît l'incident récent dans lequel un sous-ministre de la Colombie-Britannique s'est fait fracturer le nez et les arcades sourcilières, ce qui est absolument ridicule.

Or, pour la police, une personne arrêtée est une personne coupable. La loi devrait conte-